AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0542026-DE
Reçu le 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

N° 054/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0542026-DE
Reçu le 28/04/2026

RAPPORTEUR : SANCHEZ Frédéric

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires en ce qui concerne la fiscalité locale, et vu notre volonté de maîtriser les taux pour les ménages néracais dans la mesure où la fiscalité économique est transférée à Albret Communauté depuis le 1er janvier 2020, je renouvelle l'ambition de la majorité de ne pas faire évoluer la pression fiscale pour la dix-neuvième année consécutive.

Je propose donc au vote du Conseil municipal les taux suivants qui demeurent inchangés par rapport à 2025 :

- Taxe foncière (bâti) 49,16 %
- Taxe foncière (non bâti) 78,16 %

La suppression de la taxe d'habitation étant pleinement effective pour tous les contribuables depuis 2023,
les collectivités peuvent à nouveau fixer leur taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires, les locations saisonnières et les logements vacants.

Il est donc proposé au vote du Conseil Municipal le taux de taxe d'habitation suivant qui demeure inchangé du taux avant la réforme :

- Taxe d'habitation 17,64 %

Il est rappelé que par délibération n°122/2011 du 09 novembre 2011, le taux de taxe d'aménagement a été arrêté à 4 % (1% dans le Secteur Sauvegardé) et qu'il ne s'agit pas non plus de la faire évoluer.

Par ailleurs, conformément à l'article 174 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, les librairies indépendantes situées sur le territoire communal demeurent exonérées de Cotisations Foncière des Entreprises par délibération n°51/2020 du 02 juillet 2020.

Ceci exposé,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** les taux des taxes susvisées, tels qu'ils viennent d'être présentés, au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le

Et de la publication à Nérac le

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,